

La CPPNI s'est déroulée le 8 mars. Deux sujets ont été abordés :

La contribution conventionnelle

La CGT a signé l'accord concernant la contribution conventionnelle concernant la formation professionnelle. Du fait d'un manque de visibilité concernant les dispositifs eu égard à la réforme de la formation professionnelle, nous avons opté pour une reconduction à l'identique de l'accord en cours.

Les minima conventionnels de branche

La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'augmentation des minima conventionnels de branche. Il ne s'agit donc pas des salaires réels pratiqués dans les entreprises. Ce ne sont en quelque sorte des « Smic » de branche par catégorie.

Le patronat avait proposé une augmentation de 1,5% sur l'ensemble de la grille à la précédente réunion. IFEC et ECF sont revenus à la table des négociations avec une augmentation 1,6%. Après discussions et débats dans lesquels le patronat s'est plaint d'une pression sur les prix alors qu'il y avait un maintien du volume des missions, celui-ci a proposé une augmentation de 1,7%.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés a refusé unanimement cette dernière proposition. IFEC et ECF devraient nous faire une nouvelle proposition lors de la prochaine réunion. Elle pourrait tourner autour de 1,8%... Affaire à suivre donc.

La CGT a fait des amendements sur l'accord concernant la formation professionnelle. Certes rien de bien révolutionnaire...mais quelques précisions. C'est bien dans la politique de formation mise en œuvre que tout va se jouer.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts comptables* »



Pour nous aider dans la négociation, adhérez ou faites adhérer à la CGT !

Nom : Prénom :
Entreprise:..... Fédération :
Téléphone:..... Courriel:.....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes